



Désignation des membres parents d'un élève Découpage en district

Considérant que l'article 7 du *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires des Hautes-Rivières* prévoit que lorsqu'il doit être procédé à la désignation de parents d'un élève en vue de pourvoir des postes au conseil d'administration du centre de services scolaire pour des mandats débutant la prochaine année scolaire, le directeur général s'assure du découpage adéquat du territoire en en cinq districts conformément à l'article 143.8 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la consultation tenue auprès du comité de parents lors de leur séance régulière du 8 mars 2023;

Madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale, a constitué les cinq districts servant à la nomination des membres parents au conseil d'administration de la façon suivante :

Description des districts

- **District 1** : Écoles Aux-Quatre-Vents, des Prés-Verts, des Savanes, Napoléon-Bourassa, Marie-Derome, Marie-Rivier, Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean), Saint-Gérard, Saint-Jacques et la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.
- **District 2** : Écoles Alberte-Melançon, Bruno-Choquette, Joseph-Amédée-Bélanger, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Saint-Blaise, Saint-Eugène, Saint-Joseph, Saint-Lucien, Dr-Alexis-Bouthillier, Joséphine-Dandurand et Marguerite-Bourgeois.
- **District 3** : Écoles Capitaine-Luc-Fortin, du Pélican, du Petit-Clocher, Hamel, Notre-Dame-de-Lourdes (Iberville), Sacré-Cœur, Saint-Alexandre, Sainte-Anne et la Polyvalente Marcel-Landry.
- **District 4** : Écoles de Monnoir, de Ramezay, de Richelieu, Pointe-Olivier et Mgr-Euclide-Théberge.
- **District 5** : Écoles Frère-André, Jean XXIII, Jeanne-Mance, Micheline-Brodeur, Notre-Dame-du-Sourire, Saint-Michel, Saint-Vincent et Paul-Germain-Ostiguy.